

Affiché le 21.12.2022

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_233-DE



Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 20 décembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant); BEGUIN Jean-Claude; BOSCHER Marina (suppléante); BURLOT Gilbert; CALLONNEC Claude; CLEC'H Vincent; CONNAN Guy; CONNAN Josette; DOYEN Virginie; DUMAIL Michel; GAREL Pierre-Marie; GIUNTINI Jean-Pierre; GOUAULT Jacky; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy; JOBIC Cyril; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe; KERHERVE Guy; LE BARS Yannick; LE BIANIC Yvon; LE CALVEZ Michel; LE CREFF Jacques; LE FLOC'H Patrick; LE FOLL Marie-Françoise; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Philippe; LE HOUEROU Annie; LE JANNE Claudie; LE MARREC François; LE MEAUX Vincent; LE MEUR Daniel (suppléant); LE MEUR Frédéric; LE MOIGNE Yvon; LINTANF Joseph; MOZER Florence; PARISCOAT Dominique; PARROT Marie-Christine; PIRIOU Claude; PRIGENT Jean-Yvon; QUENET Michel; RANNOU Hervé; RIOU Philippe; SALLIOU Pierre; SALOMON Claude; SCOLAN Marie-Thérèse; SIMON Yvon; TALOC Bruno; THOMAS David (suppléant); VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent	
CADUDAL Véronique	à RIOU Philippe	
CHAPPE Fanny	à GOUAULT Jacky	
GOUDALLIER Benoît	à LE GOFF Philippe	
INDERBITZIN Laure-Line	à LINTANF Joseph	
LE BLEVENNEC Gilbert	à LE JANNE Claudie	
LE COTTON Anne	à PRIGENT Jean-Yvon	
LE GOFF Yannick	à GUILLOU Claudine	
LE SAOUT Aurélie	à GUILLOU Rémy	
MANGOLD Jacques	à SIMON Yvon	
NAUDIN Christian	à CONNAN Josette	
PUILLANDRE Elisabeth	à VIBERT Richard	
RASLE-ROCHE Morgan	à DUMAIL Michel	
ROLLAND Paul	à LE MEUR Frédéric	
ZIEGLER Evelyne	à LE HOUEROU Annie	

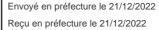
Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph; BILLAUX Béatrice; BOUCHER Gaëlle; BOUILLENNEC Rachel; BREZELLEC Marcel; BUHE Thierry; CARADEC-BOCHER Stéphanie; CHARLES Olivier; CHEVALIER Hervé; ECHEVEST Yannick; HAGARD Elisabeth; HERVE Gildas; LARVOR Yannick; LE FLOC'H Éric; LE GALL Annie; LE LAY Alexandra; LE VAILLANT Gilbert; LEYOUR Pascal; LOZAC'H Claude; MOURET Patricia; PONTIS Florence; PRIGENT Marie-Yannick; TONDEREAU Sébastien; VAROQUIER Lydie.

Manakar da anganillaga ay ayayalan s	88 Titulaires - 43 suppléants
Nombre de conseillers en exercice :	XX Litulaires - 43 Suppleants

Présents	49	
Procurations	15	
Absents	24	

<u>Date d'envoi de la convocation</u> Mercredi 14 décembre 2022



Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_233-DE

Délibération

DFI 2022-12-233

Dialogue et relations sociales
AMICALE DU PERSONNEL « BREIZH AMICALE » SUBVENTION 2022

Pour mémoire, plusieurs agents de l'agglomération se sont mobilisés en 2020 pour créer une association du personnel « La Breizh Amicale » laquelle a vu le jour le 11 septembre et dont les statuts ont été déposés le 19 octobre à la Préfecture de St Brieuc.

Cette Amicale a pour but de favoriser l'esprit de solidarité entre les adhérents, par l'organisation de rencontres autour d'activités ou d'actions dans les domaines sportifs, sociaux-culturels et de loisirs afin de favoriser le lien entre eux, permettre de se rencontrer en dehors du cadre professionnel.

En décembre 2020, l'agglomération avait voté pour l'octroi d'une subvention de 2 000 € pour lancer les premières activités, subvention versée en 2021. Les membres de l'association ont tenté à plusieurs reprises l'organisation d'évènements malheureusement souvent mis à mal en raison des protocoles sanitaires et confinements sur l'année 2021.

Il vous est proposé, pour 2022, le versement d'une subvention d'un montant financier plus élevé pour permettre notamment à l'association d'octroyer aux agents de l'agglomération des chèques cadeaux pour Noël. Le montant ainsi proposé serait de 14 000 €.

Vu le rapport du Vice-président

Vu les crédits suffisants au chapitre 65 pour l'exercice budgétaire 2022

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver la subvention d'un montant de 14 000€;
- De confirmer que les crédits votés au budget permettent le versement de cette subvention sur l'exercice budgétaire 2022;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document (convention ou autre) permettant le versement de cette subvention.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, te Président,

Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU